

n°87 - avril 2009

Les migrations du climat : un défi pour les villes, un devoir d'engagement collectif

Mots clés associés : climat et énergie | démographie, migrations | changement climatique | droits humains | politiques migratoires | réfugiés climatiques | ville

Résumé

Le réchauffement climatique, lié à l'effet de serre, fait déjà sentir ses effets. Parmi ceux-ci, les migrations forcées sont déjà en marche et certaines études estiment que plus de 200 millions de personnes seront dans l'obligation de migrer d'ici à 2050. Il nous faut donc nous mobiliser d'urgence face à cette nouvelle étape de l'histoire des migrations de l'humanité. En premier lieu responsables de l'effet de serre, les pays occidentaux - États, gouvernements locaux, en particulier les villes - doivent mettre en œuvre les dispositifs de solidarité nécessaires.

Un atelier du 3e Forum international des Droits de l'homme à Nantes en juillet 2008 avait fait des propositions. Où en est-on huit mois après ?

Télécharger l'article en format pdf :



Mise en garde : Cette version imprimable fait référence à l'ancien plan de classement de l'encyclopédie.

La nouvelle classification de cet article est :

- [6.6- Migrations](#)

Auteurs

Combe Hélène

Hélène Combe, Déléguée générale de l'Observatoire de la Décision Publique (ODP), est sociologue et politiste. Militante pour la défense des droits de la personne humaine, elle a eu un parcours professionnel multi-facettes : journaliste, institutrice, productrice en agriculture biologique, responsable de programmes jeunesse franco-allemands-africains, responsable de formation professionnelle, chargée de mission emploi/formation/économie sociale et solidaire, conseil et médiation pour le développement territorial et le développement durable dans ses quatre dimensions écologique, économique, sociale et culturelle, pour la mise en œuvre d'outils de démocratie collaborative et d'évaluation...

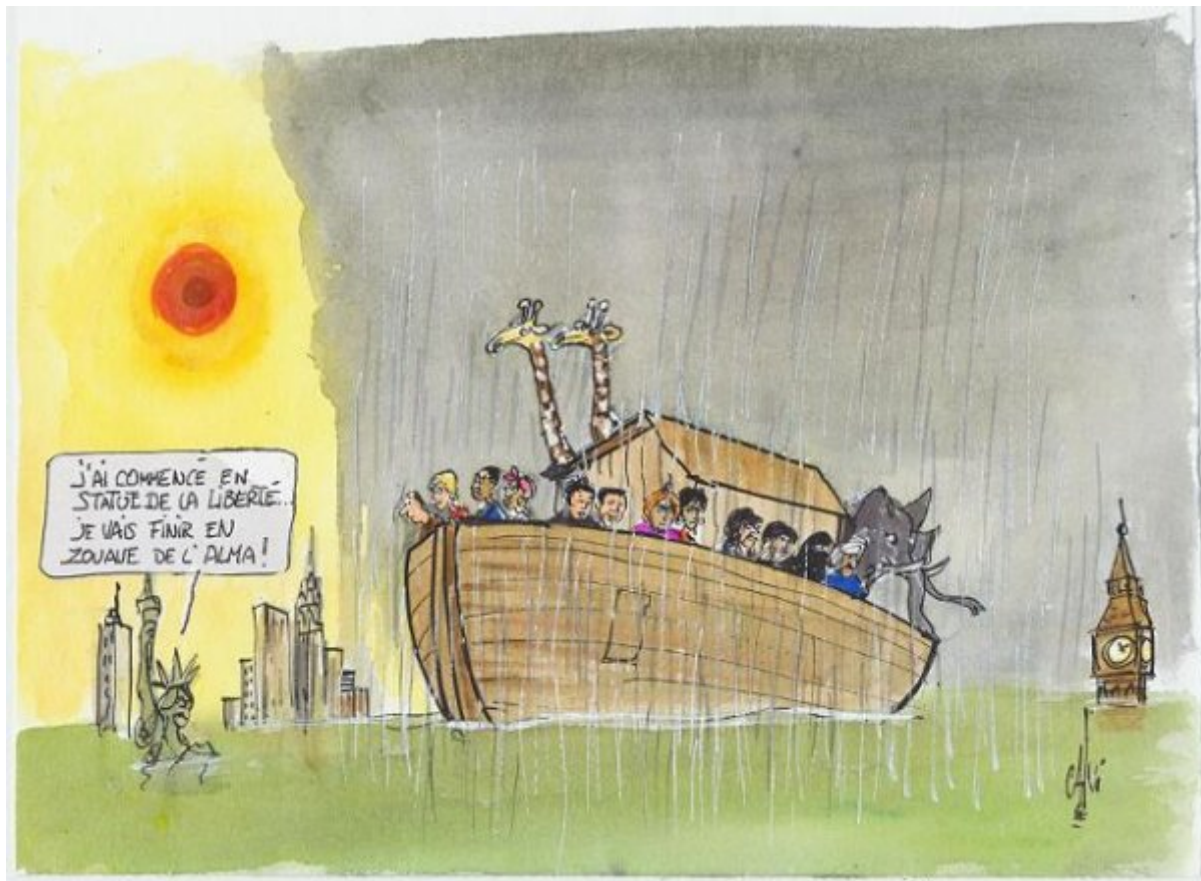
Texte

Les mouvements de populations liés aux changements climatiques ont commencé à marquer, et marqueront fortement, le XXI^e siècle. Mise en œuvre de politiques d'adaptation, accompagnement de ces migrations forcées, préparation des territoires à l'accueil de nouvelles populations, ... : le défi est lancé tant aux organisations internationales qu'à l'ensemble des acteurs et des gouvernements territoriaux, et tout particulièrement aux villes qui, depuis 2007, et pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, accueillent déjà plus de la moitié de la population mondiale.

Le réchauffement climatique fait déjà sentir ses effets sur la nature et sur les hommes. Ses conséquences directes (élévation de la température) et indirectes (fonte des glaciers, élévation du niveau de la mer, désertification, augmentation de la puissance des cyclones...) fragilisent de nombreux territoires, et certains sont déjà menacés dans leur existence. En conséquence, et alors que les migrations forcées sont déjà en marche, les premières études internationales estiment que plus de 200 millions de personnes seront dans l'obligation de migrer d'ici 2050 [6] nous est collectivement posée, et c'est bien une mobilisation globale, depuis les institutions internationales jusqu'aux engagements individuels et collectifs des citoyens que nous sommes, qui doit être organisée.

Ainsi, sommes-nous, chacun-e, et tous ensemble, mis au défi de prendre conscience et de prendre acte :

- de la responsabilité humaine dans l'accélération du changement climatique et le "trop" effet de serre mais aussi de l'antériorité de la responsabilité des pays occidentaux dans ce domaine, ce qui leur confère des devoirs particuliers par rapport aux territoires et aux populations d'ores et déjà en danger ou en risque de danger ;
- de l'urgence à intervenir pour freiner le changement climatique (en particulier via des mesures radicales immédiates, destinées à réduire de façon drastique les émissions de gaz à effet de serre), et pour limiter, autant que faire se peut, ses effets sur les populations les plus exposées ;
- de l'impérieuse nécessité d'une mobilisation collective pour limiter, au maximum, les migrations forcées, qui constituent une atteinte aux droits fondamentaux des populations concernées à vivre sur leur propre sol et portent préjudice à la diversité culturelle "premier patrimoine commun de l'humanité" ;



- du caractère inéluctable, irréversible et simultané de certaines migrations liées au changement climatique ; dont les caractéristiques, seraient-elles seulement de dimension régionale, doivent être prises en charge par l'ensemble de la communauté internationale, et pas seulement par les populations et les sites directement concernés ;
- du fait que l'ampleur des migrations climatiques forcées relève d'enjeux humains, environnementaux, économiques, et démocratiques majeurs, et du registre de la sécurité internationale ;
- de la pertinence du niveau local comme espace d'innovation et de solidarité, et comme force d'action complémentaire à celle des institutions nationales et internationales

et, en définitif :

- du fait que le devenir de l'humanité et la sûreté mondiale imposent que soient portés **collectivement et de façon simultanée** :
 - la mobilisation locale et internationale pour le respect **des huit objectifs du Millénaire** [7], adoptés en 2000 par les États membres des Nations Unies, et qui semblent bien peu en voie de réalisation à sept ans de l'échéance de 2015 (!) ;
 - l'adoption de mesures instantanées et drastiques dans le domaine des transports, de l'habitat, de la consommation, de la production, ... pour permettre une **réduction radicale des émissions des gaz à effet de serre** [8]
 - et, **la prise en compte immédiate des impacts du changement climatique sur les populations du monde**, et notamment des migrations forcées qu'il génère, de par ses effets directs ou les conflits territoriaux induits.

Responsabilité des villes

Etant entendu que l'action en termes de migrations climatiques doit s'organiser de façon globale, le postulat est posé que les gouvernements territoriaux et, notamment, les grandes villes, ont la responsabilité d'être moteurs et acteurs dans la mise en place des dispositifs aujourd'hui nécessaires.

De fait, l'ensemble des territoires sont directement concernés par le changement climatique parce que :

- ils subissent directement les conséquences des variations climatologiques et/ou
- ils portent, au regard de leur histoire, et compte tenu de leurs choix de développement, une responsabilité dans la situation de "trop" effet de serre à laquelle le monde doit faire face et/ou
- ils accueillent ou accueilleront, de façon temporaire ou pérenne, des personnes se retrouvant dans l'obligation de migrer pour des raisons climatiques.

Les gouvernements locaux disposent de trois clefs spécifiques pour agir, à savoir :

- le lien direct avec les populations, que ce soit dans les sites en danger ou dans ceux qui deviennent ou deviendront terre d'accueil ;
- la possibilité d'imaginer des dispositifs de solidarité et de construire des partenariats entre territoires ;
- la capacité, via leurs réseaux, de prendre la parole et de peser dans les négociations avec les États et les institutions internationales.

Les collectivités locales s'engagent progressivement dans la lutte pour la réduction des gaz à effets de serre (via les "Plans Climat", les déclarations adoptées dans leurs réseaux [